

Chères adhérentes, chers adhérents,

Depuis quelques mois, le président vous envoie de nombreux messages au sujet de l'assemblée générale. Ces messages sont parcellaires et ne révèlent qu'une partie de la vérité. La plupart des décisions sont imposées de façon unilatérale, autoritaire et interdisent tout débat. Ces dysfonctionnements graves lui ont été signifiés à maintes reprises, sans effet.

De ce fait, le président a perdu la confiance et la majorité de son conseil d'administration, depuis le mois de juin. Il cherche maintenant, à se servir de vous, adhérents, pour parvenir à ses fins.

Nous sommes aujourd'hui, obligés de sortir de notre devoir de réserve Pour répondre aux questions que certains d'entre vous se posent. Nous espérons que ce droit de réponse apportera un éclairage nouveau et vous permettra ainsi de vous faire une opinion plus juste de la situation.

Voici le contexte.

Compte tenu de la situation sanitaire, l'association pouvait, exceptionnellement, en 2021, organiser son assemblée générale par voie de consultation écrite, avant le 31 juillet.

le conseil d'administration a voté au mois de mai pour cette organisation. Cette solution nous semblait très démocratique et la mieux adaptée pour que chaque adhérent puisse voter.

Lors du conseil d'administration du mois de juin, les comptes ont été rejetés pour la première fois.

De ce fait, il n'était donc plus possible d'organiser l'assemblée générale en distanciel, en respectant les délais réglementaires. Son aménagement en présentiel devenait donc nécessaire, avant le 31 décembre 2021.

a partir du mois de juillet, apparaît sur l'ordre du jour de l'assemblée générale, une résolution irrégulière, ainsi que quelques points opaques. Le président refusant de se justifier et de retirer l'article non statutaire, les comptes sont donc rejetés à chaque conseil d'administration.

Souhaitant que l'assemblée générale se déroule dans un climat plus serein et apaisé, nous avons proposé au président de confier son organisation à un administrateur provisoire. Ce dernier a rejeté cette alternative.

Ce mandataire, nommé par un juge, organiserait en toute neutralité et transparence, l'assemblée générale. Ainsi, nous pourrions :

- Organiser des réunions d'échange entre adhérents et administrateurs,
- Proposer des transports, au départ de chaque centre, pour que le plus grand nombre puisse assister à l'assemblée générale,
- Offrir une solution de vote par voie de consultation écrite pour tous ceux qui ne peuvent se déplacer.

Nous restons très attachés au fait que le plus grand nombre d'entre vous puisse voter et qu'ainsi, le résultat du suffrage soit plus démocratique.

Comme chacun d'entre vous, nous souhaitons pour l'année 2022, une association qui porte des projets ambitieux pour les déficients visuels. Nous voulons également que l'UNADEV présente une gestion transparente, claire et saine et que cesse le clientélisme et l'entre soi.

De tout cœur, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une belle année 2022, riche de projets personnels, professionnels et amicaux. Que cette nouvelle année nous permette de vivre de nouveau de bons moments de convivialité et de partage.